



VILLE DE
LA BOUILLADISSE

FICHE DE POSTE

Identification du poste

Intitulé du poste	Agent en charge de l'entretien de la voirie et des bâtiments
Temps de travail	Temps complet
Filière	Technique

Catégorie & grade	Contractuel
------------------------------	-------------

Missions du poste

Positionnement de l'agent dans l'organigramme	Agent placé sous l'autorité du Responsable des services techniques.
Missions	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien des voies, espaces publics :<ul style="list-style-type: none">• Désherber et maintenir en état de propreté les voies communales et les espaces publics : balayage, nettoyage.- Effectuer des travaux de sécurité :<ul style="list-style-type: none">• Effectuer les interventions d'urgence pour libérer la voirie et les surfaces, mettre en place la signalétique en cas d'intervention d'urgence ;- Participer à la préparation d'évènements et de manifestations diverses :<ul style="list-style-type: none">• Assurer la manutention destinée aux manifestations.- Effectuer des petits travaux dans les bâtiments communaux :<ul style="list-style-type: none">• Savoir effectuer des travaux de maçonnerie et de petites manutentions sur les bâtiments.- Assurer l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels utilisés :<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage des voies et espaces publics ;• Entretenir, nettoyer et désinfecter le matériel ;• Respecter les règles de sécurité ;• Détecter les dysfonctionnements des équipements et évaluer les risques d'accidents.

<p>Relations fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En interne : <ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe (relation quotidienne avec les agents de l'équipe) ; • Contact fréquent avec le responsable des services techniques. - En externe : <ul style="list-style-type: none"> • Contact quotidien avec la population.
<p>Moyens et matériels mis à disposition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de protection individuelle ; - Véhicules : utilitaire, camion benne... - Matériel de balayage manuel (nettoyeur à haute pression, souffleuse...); - Equipement de protection individuelle.
<p>Conditions et contraintes d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travail à l'extérieur par tous les temps ; - Pénibilité physique liée à la station debout prolongée ; - Manipulation de produits toxiques ; - Manutention manuelle de charges lourdes.